



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Jeudi 22 décembre 2016 à 19h30 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Thomas BETH arrivé à 20h00, Claude BLANCHET, Julien BRENIERE, Claude FABRE, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Sophie GOURCEAUX, Xavier LONG.

Membres excusés : Sonia MARMUGI procuration à Julien BRENIERE, Stéphanie ROUX procuration à Claude FABRE, Laurence DESLANDES procuration à Thomas BETH.

Membres absents : Henriette COLLET, Eric LIONS, Isabelle PALMARINI.

Secrétaire de séance : Julien BRENIERE.

ORDRE DU JOUR :

1. Plan de financement du projet rénovation thermique des bâtiments communaux
2. Décision modificative n°5 : budget principal 2016 – section de fonctionnement – virement de crédits
3. Annulation de la Délibération n°2 du 18 septembre 2015
4. Classement de la forêt communale PFEC
5. Questions diverses

Deux reformulations sur le compte-rendu du 2 décembre 2016 sont demandées.

Le compte-rendu du conseil municipal du vendredi 2 décembre 2016
est adopté à 9 voix pour et 1 abstention.

1- Plan de financement du projet rénovation thermique des bâtiments communaux

La délibération a pour but de définir le plan de financement des travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux les Aubergeries et les Mathieux et de prendre acte de la subvention TEPCV du ministère de l'intérieur d'un montant de 240 000 €.

Les deux bâtiments doivent répondre au label bâtiments basse consommation pour bénéficier des plus forts taux de subvention. Le montant Hors Taxe prévisionnel des travaux s'élève à 830 000 €.

Il est précisé que suite à la récente modification des taux de maîtrise d'œuvre et de contrôles réglementaires par le bureau d'études et aux propositions optionnelles, les choix techniques peuvent encore évoluer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Décision modificative n°5 : budget principal 2016 – section de fonctionnement – virement de crédits

Afin de pallier à l'insuffisance de crédits au chapitre 011, il est nécessaire de réaliser un virement de crédits au sein de la section de fonctionnement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Annulation de la délibération n°2 du 18 septembre 2015

Monsieur le Maire expose que la délibération n°2 du 18 septembre 2015 concerne l'octroi d'une autorisation de passage sur la parcelle communale n°847 section A en échange de la cession à la commune de la parcelle privée n°3667 section A.

L'Agence Régionale de la Santé a rendu un avis précisant que la parcelle n°3667 Section A n'a pas lieu d'être incluse dans le périmètre de protection immédiat.

La délibération n°2 du 18 septembre 2015 est annulée à l'unanimité.

4. Classement de la forêt communale PEFC : certification de la gestion durable de la forêt.

Le label issu du Programme de reconnaissance des Forêts Certifiées (PEFC) incite à la gestion durable des forêts et valorise la filière bois ce qui permet de vendre plus aisément le bois.

Le bois issu de forêts non certifiées ne peut plus être vendu aux plateformes labellisées tel que Pralong. La certification est donc un gage de qualité de gestion et de possibilités de vente de bois plus importantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point sur l'avancée de la révision PLU :

10 temps de travail ont été organisés depuis le début de la révision : six réunions de travail du Conseil municipal, un atelier paysage, trois réunions de concertations avec la population.

Le projet de Plan d'aménagement et de développement durable sera donc présenté et discuté lors de la prochaine réunion de concertation avec la population, prévue le 19 janvier. Il sera ensuite débattu en Conseil municipal.

Il est rappelé que ces mois de travail ont également permis de réaliser et cartographier des choix importants en matière de réduction des surfaces constructibles de certains secteurs. Ces réductions de surfaces constructibles sont exigées par la réglementation en vigueur.

Plusieurs réunions sont programmées au premier trimestre 2017 : concertation avec la population relative à la présentation du PADD, réunion avec les agriculteurs, réunion avec les personnes publiques associées, réunion spécifique aux propriétaires de certaines zones AUH

Il est rappelé que le maire signant les demandes d'autorisation d'urbanisme devra surseoir à statuer sur toutes demandes de nature à compromettre la bonne exécution du futur PLU.

5. Questions diverses

- Suite à un report de date à la demande d'IT 05, le maire rencontrera IT 05 au sujet du projet de microcentrale le 6 janvier.
Il est également annoncé le lancement par la CRE d'un appel d'offre national concernant les projets de microcentrale.
- Deux nouvelles associations ont été créées sur la commune : La compagnie des bons vivants 05 et une association sur le patois.
- Cabanes pastorales : suite à un contact avec les services de la DDT, le projet de délibération est en attente du retour de l'avis du Conseil régional PACA.
- Des incertitudes importantes demeurent sur l'organisation du futur OTI. Une nouvelle réunion de travail est prévue le 30 décembre.
- Le service assuré par la poste, passé à 12 heures / semaine est de moins en moins satisfaisant. Le Conseil devra rapidement mettre en place une réflexion sur les possibilités d'organisations alternatives, comme cela avait été envisagé il y a quelques mois.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h58

**Le Maire,
J-M BARRAL**

